



Jean-Noël 55 ans
Chef d'entreprise

« Avec des affaires de plus en plus complexes, nous avons besoin de renforcer les compétences du bureau d'études. Le Chef de projet études est un véritable expert sur qui le responsable d'affaires pourra s'appuyer. »

SERCE

SYNDICAT DES ENTREPRISES
DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET CLIMATIQUE

Le CQP «Chef de projet Études» a été développé par le SERCE, en partenariat avec :



Fondée en 1905, l'**ESME Sudria** forme des ingénieurs multidisciplinaires, professionnels majeurs dans les secteurs des technologies d'avenir : énergie, systèmes et environnement ; systèmes embarqués et électronique ; images, signaux et réseaux, intelligence numérique et data.



Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) au service des entreprises et des salariés du Bâtiment et des Travaux Publics, **Constructyts** apporte aux professionnels de la branche son expérience et son appui technique dans la création des Certificats de Qualification Professionnelle depuis de nombreuses années.



Une formation professionnalisante

Chef de Projet Études

Analyse/conduite
du projet

Organisation/développement
du bureau d'études

Management des équipes

COMMENT FINANCER CE CQP ?

Pour connaître les modalités de prise en charge financière (accessible à la période de professionnalisation, éligible au Compte Personnel de Formation (CPF) et autres dispositifs) se rapprocher de votre conseiller Constructyts Régional sur www.constructyts.fr

QUI CONTACTER ?

Pour tout renseignement, contactez :
Laurence Veisenbacher,
Secrétaire générale du SERCE
l.veisenbacher@serce.fr



Annabelle 33 ans
Chef de projet études

« Après un parcours de formation suivi à l'ESME SUDRIA, j'ai renforcé mes compétences organisationnelles et en management d'équipe au sein du Bureau d'études. »



Hakkim, 35 ans
Chef de projet études

« J'avais envie d'évoluer après une expérience professionnelle de plus de 10 ans de dessinateur-projeteur. Mon responsable m'a proposé la formation Chef de projet Études. En obtenant ce CQP, je vais pouvoir progresser dans ma carrière. »

Le SERCE, c'est :

- Un syndicat professionnel **créé en 1922**.
- **260 entreprises** adhérentes réparties sur plus de **900 sites** en France, PME, ETI et agences de grands groupes qui répondent à toutes tailles de projets.
- **135 000 salariés** compétents dans le domaine du génie électrique et climatique.
- Chiffre d'affaires 2015 (France) : **16,9 Mds €**
- **Un large périmètre d'activités**: travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication.
- **110 qualifications** (délivrées pour 4 ans) dans **16 domaines** différents.

Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication (FIEEC).

9 RUE DE BERRI 75008 PARIS

T : 01 47 20 42 30 ■ F : 01 47 23 53 49 ■ serce@serce.fr

www.serce.fr ■ www.metiers-electricite.com ■ www.metiers-clim.com

© SERCE - Février 2017 - Conception/réalisation: la-fabrique-creative - Photos: © Fotolia/ Drobot Dean, shock, auremar, goodluz - Tous droits d'exploitation réservés au SERCE



SERCE
SYNDICAT DES ENTREPRISES
DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET CLIMATIQUE

QU'EST-CE QU'UN CQP ?

Le CQP est un outil de reconnaissance des compétences du salarié délivré par la profession

Les CQP peuvent viser plusieurs objectifs :

- reconnaître et valoriser les compétences acquises par le salarié dans le cadre de l'exercice de son métier ;
- sanctionner un parcours de formation dont le but est de qualifier et intégrer un nouvel entrant dans la profession ;
- donner des garanties aux clients de l'entreprise quant aux personnels affectés à la mission.



Le référentiel des compétences est élaboré par la profession et répond aux besoins spécifiques des entreprises de la filière.

Le CQP **SERCE** Chef de Projet Études

QUELS SONT SES OBJECTIFS ?

- ▶ **Élever le niveau de compétences pour répondre aux enjeux de :**
 - complexification et de technicité croissante des marchés,
 - mutations technologiques et de transformation numérique,
 - transition énergétique.
- ▶ **Valoriser l'expertise de la filière Etudes et renforcer ses compétences en tant que "réfèrent métier" aux côtés des filières "Affaires" et "Travaux".**

Pour répondre aux objectifs, le SERCE a élaboré un référentiel de compétences autour de 3 axes :

- **analyse du projet** (contraintes, problèmes techniques à résoudre, recherche de variantes),
- **conduite du projet** (planification présentation, structuration de l'équipe projet, suivi de l'avancement, alertes éventuelles),
- **organisation/développement du bureau d'études** (management de l'équipe, veille technologique, développement d'outils, référent qualité).

QUI EST CONCERNÉ ?

- ▶ **Dessinateurs et projeteurs ayant un fort potentiel d'évolution de niveau BAC +2 et ayant une expérience d'au moins 5 ans dans un bureau d'études.**

Le CQP Chef de projet études leur permet de structurer et sécuriser leurs parcours professionnels.

QUEL EST LE RÔLE DU CHEF DE PROJET ÉTUDES ?

- ▶ **Interlocuteur privilégié du client sur les plans techniques.**
- ▶ **En appui au Responsable d'Affaires dans la conduite du projet.**

COMMENT SE DÉROULE LA FORMATION ?

- ▶ **Une période de formation de 350 heures* dispensée en alternance par l'école d'ingénieurs ESME SUDRIA à IVRY SUR SEINE avec laquelle le SERCE a signé une convention de partenariat en 2016.**
- ▶ **Une session annuelle de 12 candidats.**
- ▶ **Un suivi du candidat par un tuteur désigné par l'entreprise pour l'accompagner pendant son temps de formation.**

QUELLES SONT LES COMPÉTENCES VALIDÉES ?

- ▶ **Étudier la faisabilité d'un projet complexe et/ou important en analysant les besoins du client.**
- ▶ **Élaborer et proposer des solutions techniques et économiques innovantes.**
- ▶ **Superviser et coordonner les études d'exécution.**
- ▶ **Manager une équipe.**

QUELLES SONT LES MODALITÉS D'ÉVALUATION ?

- ▶ **Un minimum de 125 points sur 200 est requis pour obtenir le CQP.**

L'évaluation repose sur 4 outils :

- **un carnet de validation** pour identifier les compétences maîtrisées par le candidat en situation de travail ;
- **un QCM** pour vérifier les connaissances générales et techniques ;
- **un dossier** pour évaluer le candidat en situation de travail reconstituée ;
- **un entretien avec un jury de professionnels** pour vérifier que les compétences figurant dans le référentiel sont maîtrisées par le candidat.

* 350 heures : 35h/semaine, 1 semaine/mois hors juillet, août et décembre